

## Lettre aux habitants et riverains de la commune d'Eyburie

Un projet éolien industriel est en cours dans la commune d'Eyburie.

Les habitants en sont-ils informés ?

**Le Groupe VSB énergies nouvelles, envisage la construction de 3 éoliennes dans une zone d'étude située au sud-est du bourg d'Eyburie entre Viozelange et Le Cheyron.** Les premiers contacts avec la Mairie ont eu lieu et les chargés d'affaires du promoteur ont contacté des propriétaires fonciers pour leur faire signer des promesses de bail emphytéotiques. Certains seraient déjà engagés, d'autres ont refusé.

Le projet a donc juridiquement démarré.

Pourtant, le conseil municipal n'a pas encore délibéré au sujet de ce projet éolien.

Pour ce type d'infrastructures, gigantesques machines de 180 m le plus souvent, les habitants ont tout de même le droit d'être informés pour se prononcer en connaissance de causes, **avant** que le promoteur ne soit sur le terrain !

C'est l'objet des actions de concertation.

L'association Agir pour le Plateau des Étangs, fréquemment confrontée à ce type de projets sur des communes en Corrèze, souhaite que la concertation avec les habitants (inscrite par les promoteurs dans leur charte éthique) ait véritablement lieu dès l'amont des projets éoliens industriels.

Après analyse des enjeux et des impacts, plusieurs communes corréziennes ont soit délibéré défavorablement aux projets éoliens proposés soit organisé une consultation suivie d'un vote.

Quelle est la pertinence de ce projet à Eyburie ? Les aspects : gisement de vent, production d'énergie, écologie, économie, emplois, impacts environnementaux, etc., ont-ils été quantifiés ? Les engagements pris par les propriétaires signataires de promesses de baux emphytéotiques sont-ils bien mesurés en fin d'exploitation ? Quid du démantèlement ? 50 000 euros par mât peuvent-ils suffire ? Pourquoi une location à long terme alors qu'un achat serait bien moins coûteux pour le promoteur ?

Les projets éoliens industriels sont des opérations d'aménagement du territoire déléguées à des opérateurs privés. En Corrèze, ces projets dépassent largement le cadre de la commune d'implantation, l'autorisation de construire et d'exploiter ces installations (ICPE) dépend d'ailleurs du préfet. Néanmoins, la commune doit donner son avis, sachant que délibérer en faveur d'une simple étude de faisabilité sera retenu comme un accord par le promoteur.

**La commune d'Eyburie doit donc, dès maintenant, se prononcer pour ou contre un projet éolien sur le territoire de sa commune.**

Chacun sait qu'il est libre d'assister aux réunions des conseils municipaux. C'est l'occasion pour tout citoyen concerné par le devenir de son territoire de vie de s'informer des actions locales en cours.

Pour en savoir plus sur ce projet éolien, chacun a donc la faculté d'assister à la réunion de présentation du projet par VSB énergies nouvelles au conseil municipal qui doit se tenir en septembre prochain.

La Présidente, Cathy Donnedevie

<p><b>Contact</b> Email : <a href="mailto:agirpourleplateaudestangs@orange.fr">agirpourleplateaudestangs@orange.fr</a> Téléphone : 06 84 62 72 51 Site internet : <a href="https://www.eolien-en-correze.fr/">https://www.eolien-en-correze.fr/</a></p> <p><i>Agir pour le plateau des étangs est une association reconnue d'intérêt général</i></p>	<p>Agir pour le Plateau des Etangs est une association de type loi de 1901, apolitique, engagée dans la défense du territoire de vie des habitants, attachée au facteur humain et partisane d'un progrès maîtrisé ; à ce titre elle se donne pour objectif d'informer le public au sujet des projets éoliens industriels non pertinents et générateurs de nuisances aux riverains et à l'environnement.</p>
--	---